

République Française



Ville de Draguignan

N° 2023-216

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**RÉGULARISATION POUR INTÉGRATION DE BIENS ET D'EMPRUNTS DU
BUDGET PARKING AU BUDGET DE LA COMMUNE**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS pouvoir à ALAIN HAINAUT, HUGUES BONNET pouvoir à GRÉGORY LOEW, LISA CHAUVIN pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL pouvoir à SYLVIE FRANÇIN, MICHEL PONTE pouvoir à DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à ÉVELYNE LORCET, CHRISTIAN MAMECIER pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA, LAURELINE AUBOURG BASTIANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU pouvoir à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : **21 DEC. 2023**

**RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD**

Sur demande du Service de Gestion Comptable de Draguignan, la délibération 2023-138 en date du 20 Septembre 2023, prévoyait d'intégrer au budget principal dans les comptes correspondants du chapitre 21 différents biens par opération d'ordre non budgétaire.

La délibération prévoyait également de régulariser l'ensemble des opérations comptables pour transférer vers le budget principal dans les comptes 1641, 3 emprunts par opération d'ordre non budgétaire.

Le Conseil Municipal avait alors approuvé l'intégration des biens au budget principal par le crédit du compte 1068 au débit des comptes correspondants du chapitre 21 pour un montant total de 2 755 823,17 € et approuvé l'intégration des emprunts par le crédit du compte 1641 au débit du compte 1068 pour un montant total de 1 511 967,40 €.

Après analyse des services de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Service de Gestion Comptable avait ensuite demandé que la réintégration des biens et emprunts sur le budget principal de la commune, soit réalisée par opération d'ordre non budgétaire (selon les stipulations de la m14) via le compte 193 et non par le compte 1068, comme prévu initialement.

Ainsi la délibération n° 2023-186 du 15 novembre 2023 approuvait l'intégration des biens au budget principal par le crédit du compte 193 au débit des comptes correspondants du chapitre 21 pour un montant total de 2 755 823,17 € et l'intégration des emprunts au budget principal par le crédit du compte 1641 au débit du compte 193 pour un montant total de 1 511 967,40 €.

Au vu de cette dernière délibération, il s'avère que des opérations non budgétaires complémentaires sont à réaliser par le Service de gestion comptable de Draguignan au budget annexe de la Régie Municipale des Parkings Dracénois selon les stipulations de la nomenclature M4, en matière d'affectation et de retour de biens.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- Approuve les opérations non budgétaires détaillées ci-après :

Pour les emprunts :

Débit 1641 – crédit 1021 = 1 511 967,40 €

Pour les amortissements :

Débit 28131 – crédit 1021 = 649 060,48 €

Débit 28135 – crédit 1021 = 291,20 €

Débit 28181 – crédit 1021 = 190 976,67 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

21 DEC. 2023



ID : 083-218300507-20231213-2023_216-DE

Pour les biens :

Débit 1021 – crédit 2135 = 2184,00 €
Débit 1021 – crédit 2181 = 459 175,05 €
Débit 1021 – crédit 2182 = 1 559,47 €
Débit 1021 – crédit 2131 fiche 2012BAT0009 = 2168,00 €
Débit 1021 – crédit 2131 fiche 2011BAT0008 = 4 837,12 €
Débit 1021 – crédit 2131 fiche 2010BAT0008 = 44 088,43 €
Débit 1021 – crédit 2131 fiche 2008BAT0003 = 239 200,00 €
Débit 1021 – crédit 2131 fiche 2009BAT0007 = 1 204 235,24 €
Débit 1021 – crédit 2131 fiche 2003BAT0005 = 394 848,44 €
Débit 1068 – crédit 2131 fiche 2003BAT005 = 1 243 855,77 €

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracenie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés 



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_216
Objet :	RÉGULARISATION POUR INTÉGRATION DE BIENS ET D'EMPRUNTS DU BUDGET PARKING AU BUDGET DE LA COMMUNE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	083-218300507-20231213-2023_216-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20231213-2023_216-DE-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-216.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231213-2023_216-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	171.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à 09h16min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à 09h16min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à 09h17min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à 09h17min32s	Reçu par le MI le 2023-12-21